

Paris, le 6 mai 2019

Les déserts médicaux ne doivent pas être un prétexte à l'ubérisation de la médecine

120 élus ont lancé dans une tribune publiée le 4 mai dans *Le Journal du Dimanche*, un appel aux pouvoirs publics pour déréglementer le développement de la télémédecine et en faire l'arme absolue contre les déserts médicaux.

Si l'intention est louable, il est illusoire de croire que la télémédecine sera la panacée pour mettre fin aux problèmes d'accès aux soins dans les territoires. Les élus signataires ont raison : il est de notre « responsabilité collective » de « tout faire faire pour mettre en œuvre des leviers d'actions immédiats et efficaces pour les Français » pour les soigner au mieux au plus près de chez eux. Mais pas n'importe comment, et certainement pas au prix de la qualité des soins ! Il en va de la responsabilité collective des médecins.

Une téléconsultation ne remplacera jamais une consultation en cabinet : ce n'est qu'un complément ou une alternance dans le cadre d'un suivi médical. Nous n'accepterons pas la création d'une médecine à deux vitesses, dont l'une se ferait uniquement par écrans interposés ! Cela ne serait pas juste ni équitable pour les Français. Sans parler que cela supposerait une connexion internet correcte partout, ce qui est loin d'être le cas, en particulier dans les zones où on manque de médecins...

Voir la télémédecine comme un remède miracle relève d'une vision très simpliste du système de santé français dans lequel la qualité, la coordination et le parcours de soins tiennent une place primordiale et nécessaire. Ils sont les garants d'un système de soins efficaces et ce n'est pas en allant vers une médecine low cost que l'on résoudra la question des déserts médicaux en France.

Les Français paient aujourd'hui le prix du désengagement des gouvernements de droite comme de gauche vis-à-vis de la médecine libérale depuis des décennies. La CSMF s'oppose à une ubérisation de la médecine et rappelle l'importance de soutenir la médecine de ville afin qu'elle développe une télémédecine de qualité et s'organise pour lutter contre les déserts médicaux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.